

Formulaire d'inscription au Concours Photo pour le calendrier 2025 de Commugny

Merci de remplir les informations suivantes et de renvoyer à : media@commugny.ch ou par courrier
à : Administration communale – Concours photo – 10, route de Coppet – 1291 Commugny.

1. Informations personnelles du participant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

2. Informations sur les photographies :

Titre de la photo 1 :

Lieu :

Titre de la photo 2 :

Lieu :

Titre de la photo 3 :

Lieu :

3. Confirmation :

- J'atteste avoir lu et accepté les conditions de participation au concours photo de Commugny.
- Si je suis mineur, merci de compléter ci-dessous l'accord au minimum d'un parent pour participer au concours :

Je soussigné, donne mon accord à mon enfant nommé ci-dessus pour
participer à ce concours et en accepte pleinement les conditions.

Signature

4. Décharge pour l'utilisation des photos (obligatoire) :

- En cochant cette case, je cède automatiquement les droits d'utilisation de mes photos à la Commune de Commugny pour leur publication dans le calendrier et à toutes fins utiles à la Commune.

5. Date de soumission

La date limite de soumission des photos est fixée au 30 juillet 2024. Les photos doivent être envoyées
uniquement à : media@commugny.ch

Conditions de participation au concours photo de Commugny :

1. Le concours est ouvert à tous les résidents de Commugny et Terre-Sainte, qu'ils soient amateurs ou professionnels de la photographie. Les participants mineurs doivent fournir l'accord des parents.
2. Chaque participant peut soumettre jusqu'à trois photographies pour le concours, accompagné de la fiche de participation qui fait foi pour valider l'inscription.
3. Les photos doivent être prises à Commugny et refléter la vie, la nature, les paysages ou le patrimoine de la Commune. Si des personnes reconnaissables apparaissent sur les clichés, leur accord à publication doit accompagner le fichier.
4. Les participants doivent être les auteurs des photographies soumises. Toute photo qui enfreint les droits d'auteur sera disqualifiée.
5. Les photos soumises doivent être en format numérique et d'une résolution minimale de 3100 x 2200 pixels en 300 dpi/ppp.
6. Les retouches légères sont autorisées (ajustements de luminosité, contraste, saturation, recadrage, etc.), mais les manipulations excessives ou altérant la réalité de la scène seront éliminées.
7. En soumettant leurs photos, les participants cèdent automatiquement les droits d'utilisation à la Commune de Commugny pour la publication dans le calendrier et à l'usage de la Commune de manière générale.
8. La date limite de soumission des photos est fixée 30 juillet 2024. Les photos doivent être adressées à : media@commugny.ch
9. La Commune de Commugny évaluera les photos soumises et sélectionnera les gagnants en fonction de leur qualité artistique, leur originalité et leur adéquation avec le thème du concours.
10. Les gagnants seront avertis personnellement, leur(s) photo(s) sera utilisée dans le calendrier 2025 et leur nom sera mentionné en crédit, à moins d'une demande expresse contraire.

En participant à ce concours, vous acceptez pleinement toutes les conditions énoncées ci-dessus.